

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

1996 - 1997 : NETTE DÉCRUE DU CHÔMAGE PARTIEL

Après une période d'amélioration de la conjoncture en 1994-1995, au cours de laquelle le recours au chômage partiel avait diminué de 15,5 millions de journées indemnisables en 1994 à 9,7 millions en 1995, l'année 1996 a été moins favorable : le nombre de journées indemnisables est remonté à 11,8 millions soit une augmentation de 22 % par rapport à 1995. Depuis le début de 1997 cependant, la conjoncture semble à nouveau s'améliorer. Le chômage partiel a de nouveau baissé de 27 % entre les cinq premiers mois de 1996 et ceux de 1997.

La mesure a touché en moyenne 182 000 personnes par mois en 1996, contre 160 000 en 1995. Pour chaque salarié concerné, les demandes de chômage partiel ont porté en moyenne sur 5 jours par mois. Ce chiffre est resté remarquablement stable depuis 1990.

Le chômage partiel a plutôt pris la forme d'une réduction d'horaires limitée à une partie de l'établissement. Les branches les plus concernées ont été l'industrie textile et la construction, et non plus l'automobile qui a bénéficié de 1994 à 1996 des « primes de qualité ».

Depuis 1991, le nombre de journées ayant donné réellement lieu à indemnisation est d'environ la moitié du nombre de journées indemnisables initialement prévues; en 1996, le dispositif a ainsi coûté 810 millions de Francs.

En moyenne cinq jours par mois demandés dans l'industrie

Le nombre de jours de chômage partiel autorisés par salarié a été en moyenne de 5 jours par mois en 1996 comme en 1995. Ce chiffre reste stable depuis 1991, alors que les effectifs concernés par le chômage partiel ont eux beaucoup varié (182 000 personnes en 1996 en moyenne mensuelle contre 159 000 personnes en 1995 et 362 000 personnes en 1993).

Les disparités sectorielles sont assez fortes. Le nombre de jours demandés par mois est plus fort dans l'agriculture (9 jours), le BTP (8 jours) et le tertiaire (7 jours) que dans l'industrie où il est stabilisé à 5 jours depuis 1990.

En 1996, 96 % des établissements qui ont eu recours au chômage partiel sont des établissements de moins de 200 salariés, ce qui illustre une diffusion du chômage partiel auprès des petites et moyen-



Tableau 1

Évolution du chômage partiel comparée à celle de la production et à celle des effectifs salariés selon le secteur d'activité

	Effectifs salariés (en glissement)			Production (en glissement)			Nombre de journées indemnisables au titre du chômage partiel (*)		
	1994 en %	1995 en %	1996 en %	1994 en %	1995 en %	1996 en %	1995	1996	Évolution 96/95 en %
Ensemble de l'Industrie	- 0,8	- 0,2	- 1,8	10,0	- 1,2	1,8	7 260 000	8 827 300	21,6
Dont :									
<i>Biens intermédiaires</i>	- 0,2	0,4	- 2,1	11,1	- 4,6	3,3	1 752 000	4 016 000	129,2
<i>Biens d'équipement</i>	- 0,6	- 0,3	- 1,4	6,8	2,4	3,1	2 413 000	1 039 600	- 56,9
<i>Biens de consommation</i>	- 1,7	- 1,5	- 2,8	6,0	0,2	- 0,1	2 885 000	2 128 300	- 26,2
<i>Automobile</i>	- 2,3	1,3	- 1,5	25,5	- 1,7	- 1,1	1 233 000	1 333 300	8,1
<i>BTP</i>	0,5	- 2,0	- 5,0	3,0	- 1,2	- 1,6	1 077 000	1 693 000	57,2
Commerces	1,0	1,0	0,8	2,4	0,3	1,7	393 200	344 600	- 12,4
Tertiaire	2,3	1,9	1,5	1,7	4,9	6,5	1 227 000	1 177 800	- 4,0
Total	1,1	0,8	- 0,1	3,6	1,8	3,9	9 680 000	11 779 840	21,7

(*) Les chiffres par secteur d'activité ne sont pas disponibles de mai à décembre 1994.

Sources : INSEE, MES-DARES.

Tableau 2

Chômage partiel dans certains secteurs d'activité

En nombre de journées indemnisables

Branches d'activité	1992	1995	1996	1996/1995 en %	Structure 92 en %	Structure 95 en %	Structure 96 en %
Construction Mécanique	1 266 000	547 000	640 700	17,1	11,8	5,7	5,4
Constr. électr. et électron	476 000	162 000	182 500	12,7	4,4	1,7	1,5
B.T.P.	731 000	1 077 000	1 693 100	57,2	6,8	11,1	14,4
Automobile	1 669 000	1 233 000	1 333 300	8,1	15,6	12,7	11,3
Textile Habillement Cuir ...	1 445 000	2 193 000	2 434 000	11,0	13,5	22,7	20,7
Tertiaire Marchand	873 800	1 227 000	1 177 800	- 4,0	8,2	12,7	10,0
Ensemble des secteurs	10 701 000	9 680 000	11 779 840	21,7	100,0	100,0	100,0

Source : MES-DARES.

Tableau 3

Causes et formes du chômage partiel

En nombre de journées indemnisables

Causes	1993	1995	1996	Structure 1993 (en %)	Structure 1995 (en %)	Structure 1996 (en %)
Conjoncture économique	23 300 000	8 668 857	10 881 845	96,4	89,6	92,4
Difficultés d'approvisionnement	482 000	248 947	118 664	2,0	2,6	1,0
Sinistres	77 000	77 037	88 738	0,3	0,8	0,8
Intempéries de caractère exceptionnel ..	90 000	106 271	33 230	0,4	1,1	0,3
Transformations et restructurations	67 000	66 930	56 965	0,3	0,7	0,5
Autres circonstances exceptionnelles	132 000	511 882	600 398	0,5	5,3	5,1
Formes						
<i>Réduction horaire</i>						
Tout l'établissement	4 369 000	1 572 360	1 837 009	18,1	16,2	15,6
Une partie de l'établissement	17 217 000	7 291 174	8 910 806	71,2	75,3	75,6
<i>Arrêt temporaire :</i>						
Tout l'établissement	536 000	244 823	234 960	2,2	2,5	2,0
Une partie de l'établissement	2 040 000	569 514	783 581	8,4	5,9	6,7
Total	24 165 000	9 679 924	11 779 840	100,0	100,0	100,0

Source : MES-DARES.

nes entreprises. Ces demandes ont représenté 66 % du nombre des journées indemnisables. Les 285 établissements de plus de 200 salariés concernés, en ont donc représenté seulement un tiers.

Un motif prédominant : les difficultés conjoncturelles

En 1996, les demandes d'indemnisation ont été motivées dans 92 % des cas par un manque de commandes, contre 90 % en 1995. Les conséquences des grèves de la fin 1995 sur le premier trimestre 1996 ont empêché de nombreuses entreprises de fonctionner normalement. En conséquence, plus de 600 000 journées ont été demandées pour le motif : autres circonstances exceptionnelles (tableau 3). Les difficultés d'approvisionnement liées aux grèves ont aussi été un motif évoqué, elles ont représenté 120 000 journées indemnisables. Les autres motifs ont été quasiment inexistantes.

Dans 75 % des cas, le chômage partiel s'est traduit en 1996 par une réduction des horaires d'une partie seulement de l'établissement. L'augmentation de cette forme de chômage partiel au détriment des réductions affectant tout l'établissement et des arrêts temporaires de

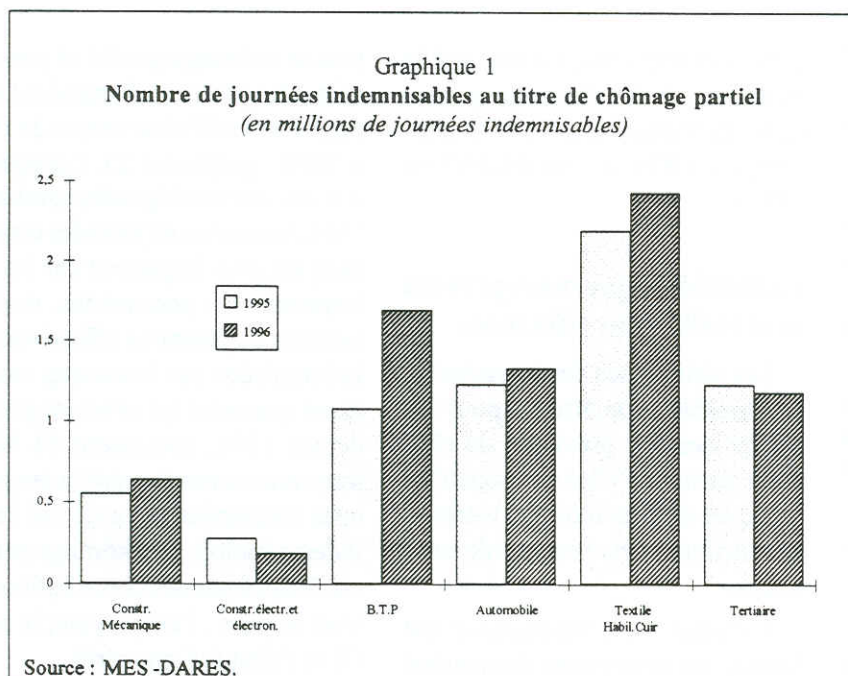
l'activité traduit un changement structurel du recours au chômage partiel par les entreprises.

Un recours accru au chômage partiel de la part du textile et du BTP

Entre 1994 et 1995, le chômage partiel avait reculé de 15,5 millions de journées à 9,7 millions de journées, soit une baisse de 37 % liée à l'amélioration de la conjoncture (tableau 1). En 1996, le nombre de journées indemnisables est remonté à 11,8 millions de journées (+ 22%).

Les grèves de décembre 1995 ont entraîné de fortes demandes de chômage partiel de la part des entreprises. Ces demandes massives se sont étendues au premier trimestre 1996, pour se stabiliser ensuite jusqu'en octobre. En novembre 1996, la grève des transporteurs routiers a de nouveau fait monter le chômage partiel en raison des problèmes d'approvisionnement des entreprises (graphique 1).

En 1996, 89% des demandes de chômage partiel provenaient de l'industrie et 10 % du tertiaire. Le secteur industriel reste donc le principal utilisateur de la mesure. Les changements de structure déjà à l'oeuvre en 1995 se sont toutefois



Encadré

LE CADRE LÉGAL DE L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE PARTIEL

Le dispositif du chômage partiel permet à une entreprise qui subit une perte d'activité de nature économique, technique ou naturelle, de réduire temporairement les horaires d'une partie ou de la totalité de ses effectifs.

Pendant cette période, l'employeur verse à ses salariés en chômage partiel, 50 % de leur rémunération horaire brute, avec un montant minimum qui s'élève actuellement à 29F par heure; il se fait ensuite rembourser par l'État l'allocation spécifique (montant horaire fixe révisé chaque année par décret : 18F en 1996, puis 16F à partir du 1er Janvier 1997).

La part de l'employeur est donc de 11F minimum et elle est passée à 13F au 1er janvier 1997, mais des conventions peuvent être signées avec l'État pour permettre une participation horaire supérieure de la part des fonds publics; celle-ci est au maximum de 26,80F en 1996 et de 26,40F en 1997.

Dans les conventions de 1996, un arbitrage spécifique a été accordé aux branches suivantes :

- Textile, Habillement, Cuir
- Abattage de viande bovine
- Amiante

En 1997 le droit commun s'applique désormais à toutes les branches.

Le contingent annuel d'heures indemnisables est de 600 heures par salarié et par an, quelle que soit la branche professionnelle.

Au-delà de quatre semaines consécutives de chômage partiel, les salariés sont considérés comme privés d'emploi et relèvent alors du régime d'assurance chômage.

Le TRILD (Temps Réduit Indemnisé de Longue Durée) a été supprimé au début de l'année 1996.

Depuis juin 1996, une instruction a été adressée aux Directions Départementales du Ministère du Travail afin que, dans le secteur de l'automobile, les demandes de chômage partiel ne soient plus recevables quand les salariés n'ont pas épuisé d'abord les repos compensateurs des heures supplémentaires et les repos conventionnels non encore pris.

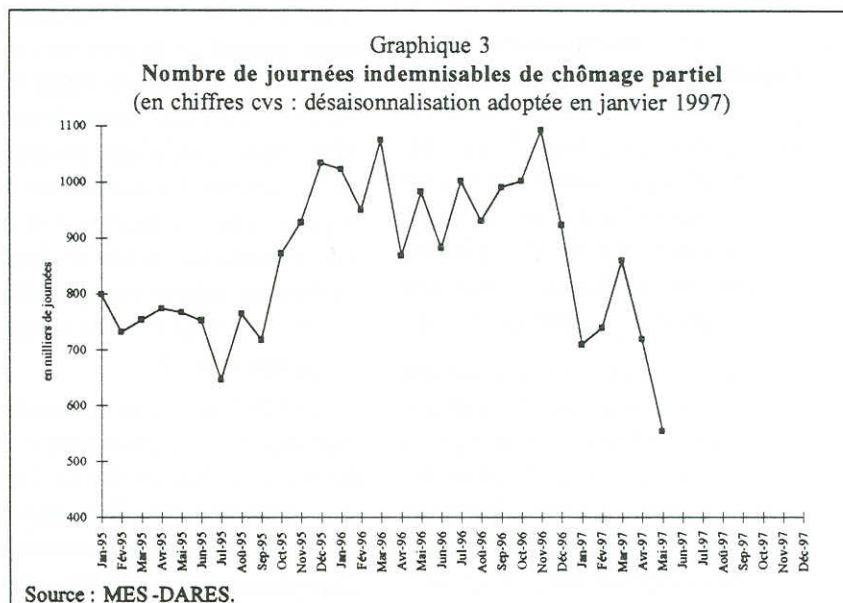
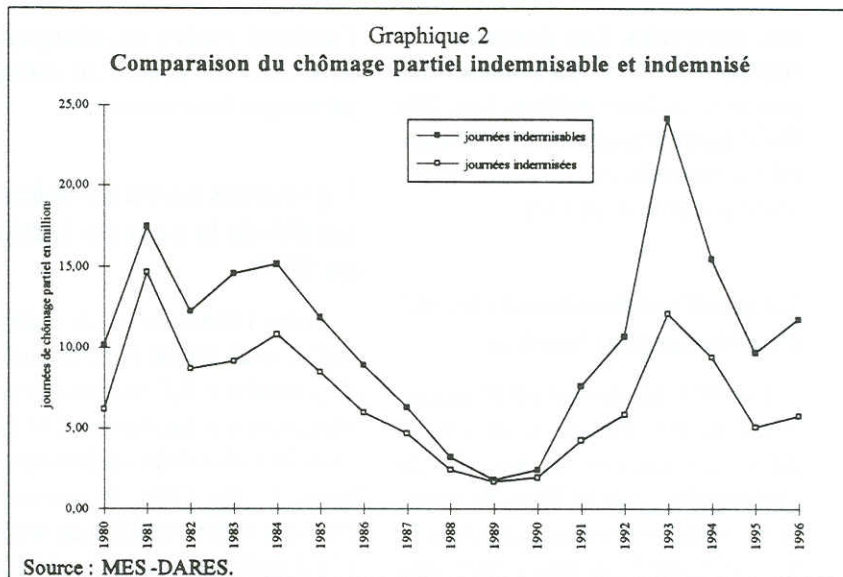
accentués : la crise dans le bâtiment a été très marquée, la construction mécanique et l'automobile ont beaucoup réduit leurs demandes, alors que le secteur du textile les a accrues.

La part du textile habillement cuir est ainsi passée de 13,5 % des journées indemnisables en 1992 à 21% en 1996 soit presque autant qu'en 1993 (tableau 2). Pour les entreprises de ce secteur, les demandes ont pu donner lieu en 1996 à des conventions avec l'État permettant d'atteindre un remboursement de 26,80F au lieu de 18F (cf. encadré). Ces avantages spécifiques à certains secteurs ont été supprimés en 1997, le régime étant redevenu identique pour toutes les branches.

De même, la part du BTP a beaucoup augmenté, passant de 7 % en 1992 à 15 % en 1996. Le nombre de journées indemnisables a atteint 1,7 millions de journées en 1996 contre 1,1 en 1995. Cette augmentation de 57 % du chômage partiel n'a pu empêcher la branche de diminuer ses effectifs d'environ 5 %.

La part de l'automobile est restée quasiment stable après le pic atteint en 1993 (4 260 000 journées). La prolongation de la prime à la qualité d'octobre 1995 à septembre 1996 a continué à soutenir la production automobile : la part de ce secteur dans le total des journées demandées est passée de 16 % à 11 % de 1992 à 1996 alors qu'elle avait atteint 17,6% en 1993. Cette baisse aurait été beaucoup plus accentuée (7 % au lieu de 11 %) si l'on avait exclu les demandes de l'usine Peugeot de Sochaux qui ont été très élevées en 1996 (565 000 journées), soit 42 % des demandes de l'automobile. En juillet 1996, la limitation du recours au chômage partiel dans l'automobile a accentué l'évolution à la baisse (encadré).

Dans le secteur tertiaire les demandes ont légèrement diminué en 1996 (graphique 1), en dépit de la



grève des routiers qui a entraîné le doublement du chômage partiel dans les transports (133.000 journées en 1996 contre 63.000 en 1995).

La moitié des journées prévues sont réellement effectuées

Les statistiques des journées indemnisables constituent pour les entreprises une prévision du chômage partiel qu'elles envisagent de pratiquer dans les mois qui viennent en fonction de leurs carnets de commande.

Lorsque la conjoncture est bonne, les entreprises demandent

peu de chômage partiel et presque toutes les journées demandées sont réellement utilisées comme de 1988 à 1990 (graphique 2). Lorsque la conjoncture est dégradée comme en 1993, le nombre de journées demandées est plus important car les entreprises sont pessimistes, mais le nombre de journées effectivement indemnisées est beaucoup moins élevé que celui qui avait été prévu : depuis 1991, seulement 54 % en moyenne du nombre prévu des journées indemnisables a donné lieu à indemnisation. Le chômage partiel est financé par des contributions de trois acteurs : l'employeur, le salarié et l'État (cf. encadré).

Pour l'État, la mesure a coûté 811 millions de F en 1996 contre 1,9 milliard de F en 1993.

En 1997 une tendance à la baisse du chômage partiel

Depuis décembre 1996, la tendance à la hausse du chômage partiel observée sur le dernier trimestre 1996 s'est inversée : les autorisations sur les cinq premiers mois de l'année 1997 ont été en moyenne

de 700.000 journées par mois, contre 980.000 durant les mêmes mois de 1996, soit une baisse de 27 % .

Cette baisse est surtout attribuable à la réduction de moitié du niveau des demandes émanant du secteur Textile Habillement Cuir. Elle s'est généralisée à la plupart des secteurs industriels, en particulier la transformation des métaux et les biens d'équipement mécanique.

Malgré la baisse des achats de voitures intervenue depuis le début

de l'année, les demandes de chômage partiel dans le secteur de l'automobile sont restées limitées depuis un trimestre.

Dans la construction, le chômage partiel reste élevé (150.000 journées par mois) au cours des cinq premiers mois de 1997, malgré les perspectives plus favorables annoncées par les enquêtes de conjoncture.

Véronique GENTHON (DARES)